



Conseil économique et social

Comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

17 juin 2025, New York

Explication de vote de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions les co-facilitateurs pour leur immense travail. La Suisse s'est engagée de manière constructive tout au long de ce processus.

Nous souhaiterions faire les remarques suivantes:

Le multilatéralisme est indispensable pour coordonner des réponses collectives, équitables et efficaces à des défis globaux qui dépassent les capacités des États pris isolément.

Plus que jamais, l'efficacité en matière de coopération au développement est essentielle pour maximiser l'impact des ressources mobilisées, répondre de manière rapide et adaptée aux besoins, et renforcer la confiance et la redevabilité entre acteurs du développement, un élément qui aurait pu être intégré davantage.

Le texte donne un signal clair et important en faveur de la lutte contre la corruption, ainsi que le recouvrement et la restitution des avoirs, en mettant à juste titre la transparence et la responsabilité en avant comme les boussoles de notre action.

Dans ce contexte, la Suisse soutient le document final dans son ensemble.

Si la Suisse reconnaît que le règlement de la question de la dette est essentiel, elle regrette néanmoins le passage qui y est dédié, en particulier la mention d'un processus intergouvernemental à l'ONU. La Suisse soutient le renforcement de la viabilité, de la transparence et de la gestion de la dette. Elle s'implique aussi pour un cadre efficace de restructuration de la dette au cas par cas. Cependant, elle considère que le FMI, la Banque mondiale, le G20 et le Club de Paris, sont compétents et disposent de l'expertise nécessaire.

Pour ce qui est des paragraphes concernant les institutions financières internationales, la Suisse est d'avis que la multiplication des processus et le risque de chevauchement entre le système onusien et ces institutions menacent l'efficacité et la cohérence de l'architecture financière mondiale.

Compte tenu des ressources limitées, il est particulièrement important que l'ONU s'abstienne de dupliquer les travaux existants, respecte les cadres en place et s'efforcent de tirer le meilleur parti possible des institutions ou plateformes disposant d'une expertise complémentaire.

En matière de financement environnemental, la Suisse regrette que des évolutions majeures n'aient pas été reflétée dans le résultat des négociations. Le principe des « responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives à la lumière des différentes situations nationales » a été mis en œuvre et développé depuis les années 90. Tous les pays qui en ont les moyens doivent contribuer à la réalisation de nos objectifs collectifs en matière de financement environnemental.

Mais tournons-nous vers l'avenir ! La conférence à Séville sera une conférence clé de l'ONU en 2025 et sera l'occasion de s'accorder sur un plan actualisé pour le développement durable mondial. La Suisse se réjouit d'ores et déjà d'y participer activement et de manière constructive.

Je vous remercie.